

# **COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE**

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020.**

L'An deux mil vingt, le trente du mois de Novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en raison des conditions sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie Covid19 en présence de la presse, en l'absence du public non autorisé à y assister, sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Novembre 2020.

Présents : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN Adjoints -

J.Y. CLAVERIE, V. LARIVIERE, G. LEBRAT, R. MAIRE, C. ROBIN, Y. GALLIOU, V. JOUBERT, M. GOUNON, C. REYNAUD, C. THIOL (*arrivée à 18h40*), R. THOUILLEUX.

Absents excusés : L. BELLA, N. PARDO, J. MAHUT donne pouvoir à E. MORIN, J. AYMARD donne pouvoir à F. GARAYT.

Secrétaire de séance : Valentin JOUBERT.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Claude LADREYT, Conseiller Municipal, a présenté sa démission de la fonction de Conseiller Municipal.

Conformément au Code Électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Claude LADREYT a été élu sur la liste "Agir pour Saint Laurent, tout simplement !", le suivant sur cette liste, Monsieur Raphaël MAIRE a accepté d'assurer cette fonction et est déclaré installé Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation et du nouveau tableau du Conseil Municipal.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES MEMBRES.**

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré, par quinze voix pour dont deux pouvoirs et une abstention désigne Raphaël MAIRE au sein des commissions suivantes :

- ↪ Commission des projets de développement communal, urbanisme, aménagement de l'espace, qualité de vie, préservation du patrimoine"
- ↪ Commission des écoles, jeunesse, conseil municipal des jeunes
- ↪ Commission de la transition écologique

## **Soutien au commerce de proximité : Bar Restaurant "Le Bistrot de Saint Laurent".**

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par les gérants du Bar Restaurant "Le Bistrot de Saint Laurent", dont la Commune est propriétaire, pour un soutien financier de la Commune par l'exonération des loyers dus à la Commune dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus.

Monsieur le Maire propose d'exonérer la SARL BSL BISTROT DE SAINT LAURENT des loyers dus à la Commune dont le montant mensuel est de 600 € et ce à compter du 1-11-2020 pour la durée de fermeture

administrative de l'établissement résultant des prescriptions des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à engager les démarches nécessaires à son application.

## **VŒU d'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE Crussol Pays de Vernoux.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi 2019-1461 du 27-12-2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a en son article 14 apporté des ajustements à la Loi NOTRe en permettant aux Communautés d'Agglomération de déléguer la compétence EAU aux Syndicats dont le périmètre est intégralement compris dans le territoire communautaire.

Pour autant, le schéma d'organisation mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'est pas figé la Loi offre des possibilités d'évolution à cette restructuration et permet transférer l'Eau Potable à un Syndicat dont le périmètre s'étend au-delà du périmètre communautaire.

Par délibération du 27-7-2020 la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a engagé une démarche en déléguant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Rhône-Eyrieux (SIVURE) la compétence "production de l'eau potable" pour les Communes de La Voulte Sur Rhône, Saint Fortunat Sur Eyrieux, Saint Laurent du Pape et Saint Vincent de Durfort et à moyen terme de transfert la compétence Eau Potable de la CAPCA au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIE) "Crussol Pays de Vernoux" pour les Communes de La Voulte Sur Rhône, Saint Fortunat Sur Eyrieux, Saint Laurent du Pape, Saint Vincent de Durfort et Beauchastel.

Le SIE "Crussol Pays de Vernoux" s'engage à garantir un prix de l'eau à 2.36 € ttc au m3 pendant 9 ans et une gestion des contrôles de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à 28 € ht par Poteau Incendie (PI) par an.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le vœu d'adhésion de la Commune de Saint Laurent du Pape au SIE "Crussol Pays de Vernoux" par l'intermédiaire de la CAPCA.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré par douze voix pour dont deux pouvoirs, deux voix contre et deux abstentions émet le vœu d'adhérer au SIE "Crussol Pays de Vernoux" par l'intermédiaire de la CAPCA, charge Monsieur le Maire d'informer les Présidents de la CAPCA, du SIVURE et du SIE de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

## **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Convention passage réseaux eau potable et assainissement desserte Hameaux Royas et Martel.**

Edith MORIN, troisième adjointe, informe que les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif et de réfection du réseau d'eau potable aux hameaux de Royas et Martel sont en cours d'exécution sous la maîtrise d'ouvrage et la compétence de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Dans le cadre de ces travaux une partie des canalisations de ces deux réseaux traverseront une partie de la parcelle E 537 emprise de l'ancienne voie de chemin de fer, propriété communale.

Une convention est proposée entre la Commune et la CAPCA destinée à consentir une servitude pour le passage des canalisations concernées.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention à intervenir et autorise le Maire à signer.

## **Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Madame Edith MORIN, troisième adjointe, informe qu'à la suite de la mise en disponibilité de l'agent communal rattaché à la médiathèque il convient de procéder à un recrutement d'agent contractuel.

Elle propose de recruter à compter du 1-12-2020 en tant que de besoins du personnel contractuel du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine, Catégorie C.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition.

## **Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, informe de la fin des "tarifs bleu" de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA et présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) concernant le lancement d'une consultation auprès des différents fournisseurs d'énergies dans le but d'effectuer un groupement de commandes d'achat d'électricité à compter du 1-1-2022.

Le SDE 07 propose, par l'intermédiaire d'une convention, de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour un coût annuel de 300 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0,20 € par MWh qui pourrait correspondre à 72 € concernant la Commune.

Au total, le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 serait estimé à 372 €/an.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

## **Occupation du domaine public - 320 Rue des Plantas - Parcelle C 502.**

Monsieur le Maire informe de la demande déposée par un particulier pour la réalisation d'une isolation thermique, empiétant le domaine public, sur la façade extérieure Sud de son habitation située Les Plantas.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation d'occupation du domaine public demandée sous réserve que les plaques de l'isolation thermique empiètent le domaine public sur une profondeur maximale de quatorze centimètres sur toute la longueur de la façade Sud en bordure de la RD 120 en agglomération.

## **Occupation du domaine public - Commerce ambulant.**

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, fait part d'une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce ambulant pour une activité de foodtruck Falafels – Cuisine Libanaise - à emporter les mardis de 18h00 à 21h00.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'installation temporaire de ce nouveau commerçant ambulancier moyennant une participation forfaitaire annuelle fixée à 100 € à compter du 1-1-2021.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### *Bâtiments communaux :*

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, informe qu'un orthophoniste a sollicité la Commune pour l'installation de son cabinet dans un bâtiment communal.

Le local de l'ancienne la Poste en bordure de la RD 120 lui a été proposé.

Compte tenu des travaux à réaliser pour l'aménagement de ce local, l'installation pourrait être effective à partir de Juin 2021.

Un projet d'aménagement va être élaboré par un architecte, jumelé à un plan de financement pour l'obtention de subventions auprès des financeurs potentiels.

### *Rencontre avec le Conseiller Départemental cantonal :*

Corine LAFFONT, première adjointe, informe d'une prochaine rencontre avec le Conseiller Départemental du Canton dans le but de lui présenter les projets d'aménagements du Centre Bourg, du Château et du local de l'ancienne Poste.

Guirlandes Noël :

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, informe que le devis pour la pose et dépose des guirlandes de Noël proposé par l'entreprise RAMPA s'élève à 4300 € et n'est pas retenu.

L'installation des guirlandes sera effectuée en collaboration avec les services techniques de la Mairie de La Voulte Sur Rhône.

Une convention sera proposée entre la Commune de La Voulte Sur Rhône et la Commune de Saint Laurent du Pape dans le cadre d'une mutualisation des moyens.

Animation sportive :

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté pour que la Commune soit ville-étape lors du Tour Cycliste Féminin en Septembre 2021.

Festival Musique 2021 :

Monsieur le Maire informe qu'il va rencontrer les représentants de l'Association "Hautus'Sac à Sons" concernant l'organisation du Festival "Les pattes de sangliers" qui se déroulera en 2021 au Château du Bousquet.

Colis de Noël :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe que la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de 67 ans et plus aura lieu en Mairie du 9 au 12 décembre 2020 de 10h à 12h et de 17h à 19h.

Petite Enfance :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe qu'elle a rencontré Monsieur le Directeur de la MJC de La Voulte Sur Rhône concernant la demande de transfert du micro accueil de Beauchastel vers Saint Laurent le Vendredi.

Une demande de défraiement est actuellement en cours auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, compétente pour la Petite Enfance, pour pouvoir effectuer ce transfert.

Par ailleurs, le projet d'installation d'une crèche sur la Commune de Saint Laurent du Pape est en cours et dans l'attente des propositions de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Conseil Municipal des Jeunes :

Corine LAFFONT, première adjointe, informe qu'une réunion de la commission Jeunesse pour la mise en place d'un Conseil des Jeunes est à prévoir.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 19 H 47.